

Autolib' accueille enfin les diabétiques !

L'AFD engagée dans l'information, la prévention et la défense des personnes atteintes de diabète, avait alerté sur l'impossibilité pour une personne suivant un traitement médicamenteux de niveau 2, d'avoir accès au service Autolib'.

Ceci excluait de facto tous les diabétiques traités en Ile-de-France, c'est-à-dire près de 500 000 personnes.

Le Groupe Bolloré a réagi en réévaluant les conditions d'accès et en modifiant la décharge à valider avant chaque prise de véhicule comme suit : "J'atteste...ne pas être sous l'emprise de drogue, médicament ou substance altérant mes facultés et capacités à maîtriser mon véhicule".

Confortée par cette issue, l'AFD reste déterminée à dénoncer toute forme de discrimination envers les personnes atteintes de diabète et à prendre leur défense, que ce soit en matière d'accès à l'emploi, à l'assurance ou aux soins. De par ses actions, son service juridique contribue à faire évoluer les points de vues, les pratiques et à lever les blocages réglementaires ou archaïsmes d'un autre âge.

L'AFD appelle tous les diabétiques victimes de discriminations liées à leur maladie, à la contacter.

Le diabète est une maladie chronique, souvent qualifiée d'épidémie silencieuse. Elle touche aujourd'hui plus de 3.5 millions de français.

L'AFD, association nationale de patients, milite et agit pour la qualité de vie et les droits sociaux de chaque personne atteinte.

[Abonnez vous à la newsletter](#)

[Abonnez vous à Equilibre](#)